

# **HONORAIRES** (au 01/04/2021)

## Transaction

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du mandant.

	Euros	Euros TTC
Jusqu'à	70 000	5 500
Jusqu'à	80 000	6 000
Jusqu'à	110 000	6 500
Jusqu'à	130 000	7 000
Jusqu'à	150 000	7 500
Jusqu'à	165 000	8 000
Jusqu'à	180 000	8 500
Jusqu'à	220 000	9 000
Au delà	220 001	4% TTC du prix net vendeur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur.

Estimation orale: Offert

Estimation écrite : 75 € TTC\*

\* remboursé si mandat de vente dans les 12 mois.

# **HONORAIRES** (au 01/04/2021)

(loi ALUR - décret N°2014-890).

## Location (habitation)

**Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail.**

jusqu'à 39m<sup>2</sup> : 8 euros TTC/m<sup>2</sup>

de 40 à 70m<sup>2</sup> : 7 euros TTC/m<sup>2</sup>

à partir de 71m<sup>2</sup> : 6 euros TTC/m<sup>2</sup>

**Etat des lieux**

2 euros TTC/m<sup>2</sup>

Les frais d'entremise et de négociation d'un montant de 150€ sont à la charge exclusive du bailleur.

## Location (commercial/professionnel)

12% TTC du loyer et des charges annuelles.

Ce montant est à la charge du preneur.

## Location (parking/garage)

75 euros TTC pour un parking et 135 euros TTC pour un garage.

Ce montant est à la charge du preneur.

## Gestion locative

7,20% TTC du loyer et charges par mois.